



# Avolsheim info

Bulletin d'information de la commune n°74 – 31 octobre 2018

## Sommaire

Le mot du Maire	p. 1
Cérémonie 11 novembre	p. 1
Décorations de saison	p. 1
Les trésors d'Avolsheim	p. 2
Marché de Noël St Nicolas	p. 2
Les mamans bricoleuses	p. 2
Passage du Père Noël	p. 2
Fête des Aînés	p. 2
Ateliers D-marche	p. 2
Ca se passe à l'école	p. 3
Les Lutins des bois	p. 3
Info de l'APE-RPI	p. 3
Concours du club photo	p. 3
Dates à retenir	p. 4
Etat civil	p. 4
La fibre optique	p. 4
S'inscrire pour voter	P. 4
JDC pour les jeunes	p. 4
Info transports en bus	P. 4
Prélèvement à la source	p. 4

## Le Mot du Maire

Mesdames, Messieurs, chers habitants.

Tout d'abord quelques mots sur le Dompeter qui, en cette période où les touristes sont moins nombreux, subit à nouveau des dégradations :  
 - suite à une panne aléatoire, la pompe qui alimente les robinets du cimetière a été mise hors tension. L'installation a alors été massacrée à coup de pierres (ce qui n'a pas permis de faire jaillir de l'eau !).

- le « rodéo en voiture » autour du vieux tilleul est un jeu ancestral. Cependant, il provoque des ornières et des dégâts aux plantations !

La vigilance et l'implication de chacun nous permettra de préserver ce patrimoine et de réduire les coûts d'entretien.

Et puis, à titre d'information, le dépôt de déchets verts derrière le cimetière sera progressivement supprimé. Merci de ne plus effectuer d'apports.

Dans un tout autre registre, je vous sollicite encore, cette fois pour un appel à candidatures dans le cadre de la rénovation des modalités de révision des listes électorales. L'Etat nous demande **-pour le 7 décembre au plus tard-** 4 candidats pour siéger aux commissions de révision : 2 en tant que délégués de l'administration ; 2 comme délégués du tribunal de grande Instance (respectivement un titulaire et un suppléant). Ils ne peuvent être ni membres du Conseil Municipal, ni agents communaux. Le rôle des commissions de révision est de veiller à la régularité des listes électorales, de statuer sur les recours des électeurs contre les décisions de radiation ou de refus d'inscription prises par le maire, d'inscrire ou de radier des personnes omises ou indûment inscrites. La commission se réunit au moins une fois par an. Merci de prendre contact avec la Mairie aux heures de permanence, sur rendez-vous par téléphone (03.88.38.11.68) ou par mail (mairie@avolsheim.fr). Je compte sur vous !

Pour conclure, j'ai l'honneur de vous inviter à la commémoration du centenaire de la fin de la première guerre mondiale qui se déroulera le 11 novembre à 9 h 30. Cette cérémonie exceptionnelle a été totalement imaginée et organisée par les 11 membres de notre Conseil Municipal des Jeunes. Les élèves de l'école seront également présents.

**Attention** : nous nous rassemblons à l'entrée de l'allée fleurie du Dompeter, devant la Grotte. C'est avec fierté que je conduirai cette manifestation. Venez nombreux !

Votre Maire, Françoise HAUSS



## Commémoration du 11 novembre 1918

En cette année du centenaire de l'Armistice, le Conseil Municipal des Jeunes vous invite à une marche de la Paix symbolique, qui se conclura par la traditionnelle cérémonie de commémoration au Monument aux Morts. Venez nombreux participer à cet hommage qui se déroulera en présence des Amis du Dompeter, des Scouts et Guides de France et des Scouts de France, Allemagne et Europe. Rendez-vous à 9 h 30 sur le parking devant la grotte de Lourdes à côté du Dompeter.

Vous êtes tous très cordialement invités à participer à cette cérémonie et au vin d'honneur qui suivra.



## Un village effrayant...



## Les perles de notre village

Au fil des parutions, partons à la découverte des petits trésors d'Avolsheim.  
Cette fois, nous vous présentons :

### La voie ferrée et la gare d'Avolsheim

À Avolsheim, on trouve la place de l'ancienne gare, le restaurant de la gare, la rue de la gare.... Ces noms évoquent un temps que les plus jeunes ne peuvent pas connaître. Il fut en effet une époque où notre village pouvait s'enorgueillir d'une ligne de chemin de fer.

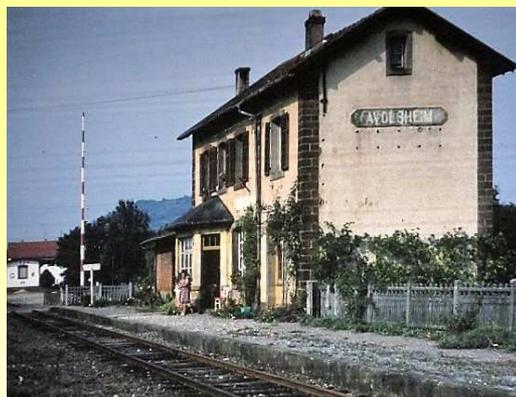
La ligne totale, d'une longueur de 31,4 km, reliait Sélestat à Saverne. La section de Molsheim à Wasselonne, qui desservait Avolsheim, fut ouverte en 1864 et restât en activité pour le service voyageur jusqu'en 1969.



La réalité économique sonna la fin de cette ligne qui fut déclassée en 1993. Auparavant, au cours de l'été 1988, un train touristique tracté par une locomotive à vapeur "le Train Touristique de la Vallée de la Mossig" a circulé entre Molsheim et Romanswiller (photo à gauche – le train à Avolsheim).

La voie ferrée, longtemps noyée dans la verdure les années suivantes, fut transformée en piste cyclable au début des années 2000.

La gare (photo ci-dessus) s'est mutée en une charmante maison d'habitation, l'emplacement de la halle aux marchandises transformée en espace paysagé en 2002 est désormais une étape sympathique très prisée des promeneurs, et le restaurant continue de régaler ses clients.



### Marché de Noël et Saint Nicolas

Le samedi 8 décembre, les bénévoles de l'ACLAMA vous proposent d'entrer dans l'ambiance des fêtes de fin d'année et vous invitent à célébrer avec eux la Fête de Saint Nicolas.

Dès 14 h, un marché de Noël aura lieu dans le Parc Audéoud : vous pourrez y trouver de nombreuses idées de cadeaux et de déco pour Noël, ainsi que du vin et du chocolat chauds pour vous réchauffer. Une collecte de jouets pour le Secours Populaire sera par ailleurs organisée cette année encore afin d'offrir un Noël aux enfants démunis. Aussi, vous pourrez déposer vos anciens jeux en bon état.



Comme chaque année, le temps fort de la journée aura lieu en fin d'après-midi, avec l'arrivée de Saint Nicolas dans le parc, pour féliciter tous les enfants qui ont été sages et leur distribuer friandises et Manele.

Venez nombreux partager ce moment de joie et de paix !!

### Les petites mains bricoleuses

Pour aider à financer la classe verte prévue en avril 2019 pour les élèves de l'école, un groupe de mamans se réunit les mercredis soirs lors d'ateliers créatifs. Ensemble, elles confectionnent des décorations de table et de maison pour les fêtes de Noël, articles en tricot ou tissus (pochette, étui à brosse à dents, porte-tablette...), douceurs à déguster... Si vous voulez soutenir les projets de l'école, venez retrouver les mamans bricoleuses au marché de Noël le 8 décembre ; vous trouverez plein d'idées de cadeaux pour petits et grands. Toutes ces réalisations sont artisanales, uniques et préparées avec joie et amour. Le stand préposera également des crêpes, du jus de pommes ou d'oranges chaud. De quoi se régaler les yeux et les papilles dans la joie partagée autour des enfants !



### Le Père Noël chez vous

Si vous souhaitez que le Père Noël vienne embrasser vos enfants le 24 décembre, vous pouvez prendre contact avec son secrétariat en appelant le 06.72.77.65.71.



### Repas des aînés d'Avolsheim

Le repas annuel de Noël offert à nos aînés par la Municipalité aura lieu le samedi 5 janvier 2019 à l'école.

Les invitations seront envoyées aux personnes concernées vers la fin du mois de novembre 2018.



### Invitation au programme **D**-marche

**Pour agir sur sa santé, il n'y a qu'un pas à faire !**

Dans le cadre du programme national D-marche, les personnes à partir de 60 ans sont invitées à participer à un atelier interactif gratuit pour les informer sur la prévention de la perte d'autonomie de la personne âgée et sur l'importance, pour le corps et l'esprit, de marcher chaque jour.

Christine DUPLESSIX, animatrice et formatrice, interviendra ainsi pour un premier atelier le **samedi 16 novembre**, de 14 h à 16 h, à l'école d'Avolsheim, pour informer et sensibiliser les participants et leur offrir un podomètre destiné à quantifier leur activité physique quotidienne. Elle les retrouvera le **samedi 1<sup>er</sup> décembre**, toujours de 14 h à 16 h à l'école, pour poursuivre l'accompagnement et entretenir leur motivation.

Si vous avez 60 ans ou plus, venez vous informer, échanger et apprendre à convertir votre temps libre comme vos déplacements en temps santé...

**Attention : inscriptions obligatoires** avant le 12 novembre auprès de P. GEHIN au 06.19.16.99.64

## Que se passe-t-il à l'école ?

### Musiques et danses du monde

Cette année, au groupe scolaire du Schlotten, les élèves découvrent leurs copains d'ailleurs... axe principal du projet d'école.

Le « vivre ensemble », au cœur de ce projet, dépassera les frontières. Ainsi, c'est un voyage à travers les cinq continents qui attend les élèves, avec son lot de découvertes : traditions, chansons, musiques, habitats, alimentation...



Début avril, les trois classes partiront à l'aventure pour un séjour de 5 jours au centre « les Jonquilles » à Xonrupt-Longemer. Les élèves y découvriront les musiques et danses du monde, encadrés par des professionnels.

### Sortie de la classe des CE2 CM1

Nous avons profité d'une belle journée d'automne pour étudier en direct la géographie de notre village. Comment vit-on ici ? Comment habiter à Avolsheim ? Comment circuler ? Quels loisirs ? Quels services ? Quelle culture... ? Autant de questions que nous nous sommes posées sur le terrain. Comme de vrais géographes, nous avons observé les bâtiments, dessiné des croquis, pris des photos, compté des véhicules, etc...



A présent, nous comprenons mieux pourquoi il fait bon vivre dans nos villages d'Alsace.

Ecole primaire et maternelle – Groupe scolaire du Schlotten - 1 Route de Wolxheim - 67120 AVOLSHEIM  
Tél. : 03.88.38.01.33 - email : [ecole-avolsheim@wanadoo.fr](mailto:ecole-avolsheim@wanadoo.fr)



### Les lutins des Bois se font peur !

Une nouvelle rentrée est passée, et les premières vacances ont été l'occasion pour les Lutins de se faire peur en rigolant autour d'animations et d'histoires pour tous les âges et tous les goûts !



L'accueil périscolaire accueille toujours vos enfants pendant les 1ères semaines des vacances scolaires, hors vacances de Noël.

Toutes les dates de vacances sont disponibles en ligne sur notre site internet [www.lutinsdesbois67.fr](http://www.lutinsdesbois67.fr), et vous pouvez déjà remplir les dossiers d'inscription.

#### Horaires de rentrée 2018-2019 :

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis :  
de 7h30 à 8h30 | tous les midis | le soir jusqu'à 18h30

- les mercredis : de 7h30 à 18h30

**Horaires des vacances:** du lundi au vendredi, de 8h à 18h.

Renseignements: 06.47.88.37.84

### Information de l'APE-RPI

L'association des parents d'élèves du RPI vous rappelle que vous pouvez aider à soutenir financièrement le projet d'école en participant à la fête de la Saint Martin, le 9 novembre à la salle polyvalente de Wolxheim, et en passant commande de fromages et foie gras (livraison le 12 décembre). *Les bons de commande seront bientôt distribués dans vos boîtes aux lettres.*



### Concours photo ouvert aux lecteurs

Le dernier concours de saison proposé par le club des photographes d'Avolsheim a pris fin le 15 septembre dernier. Le thème imposé était l'architecture et les lignes de fuites... C'est Christian WAGNER qui a été désigné gagnant par le jury avec sa photo du "Bay Bridge", pont traversant la baie de San Francisco à Oakland en Californie (Etats-Unis).



## A noter dans vos agendas :



- 11 nov : **Commémoration de l'Armistice** à 9 h 30  
9 nov : **Fête de la St Martin** à 18 h à Wolxheim  
16 nov : **Atelier D-marche** à 14 h pour les + de 60 ans  
1<sup>er</sup> déc : **Atelier D-marche** à 14 h pour les + de 60 ans  
8 déc : **Marché de Noël, collecte de jouets pour le Secours Populaire et passage de Saint Nicolas** à partir de 14 h - Parc Audéoud  
5 janv : **Fête de Noël des aînés d'Avolsheim**

## ETAT CIVIL :

### Grands anniversaires

- 24 nov. **Clément ESCHBACH** 85 ans  
16 déc. **Etienne ROHMER** 85 ans

## S'inscrire sur les listes électorales

L'inscription des nouveaux citoyens sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais c'est aussi une obligation ! Elle est en effet indispensable pour avoir le droit de voter dans sa commune !

Les demandes d'inscription se font auprès de la mairie et peuvent être réalisées tout au long de l'année.

Si vous êtes arrivé à Avolsheim et ne vous êtes pas encore déclaré, il vous appartient de vous présenter en Mairie avant la fin de l'année pour être inscrit sur les listes électorales dès 2019.

Les pièces à produire pour votre dossier de demande d'inscription sont : la carte d'identité ou le passeport français en cours de validité, ainsi qu'un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture d'eau, électricité ou téléphone).

Le formulaire à compléter est disponible en mairie ou peut également être téléchargé sur internet à l'adresse : <https://www.service-public.fr/particulier/vosdroits/R16024>



## Journée Défense et Citoyenneté

La JDC (journée défense et citoyenneté) s'impose à tous les jeunes, filles et garçons dès 16 ans, pour les informer sur leurs droits et devoirs en tant que citoyens, ainsi que sur le fonctionnement des institutions.

Cette journée obligatoire doit être accomplie avant l'âge de 18 ans, mais peut être régularisée jusqu'à 25 ans, en cas d'études notamment.

Les jeunes ayant atteint l'âge de 16 ans peuvent désormais également se faire recenser en ligne, sur le site : <https://presaje.sga.defense.gouv.fr/> dans l'optique de la JDC.



JOURNÉE DÉFENSE  
ET CITOYENNETÉ

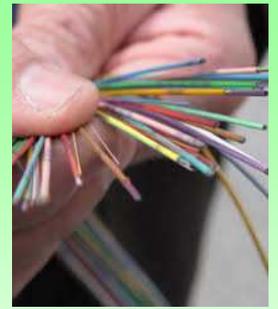
## Des nouvelles de l'arrivée de la fibre optique

La société ROSACE, chargée du déploiement de la fibre optique en Alsace, nous a informé d'un retard dans les travaux d'installation de la fibre à Avolsheim.

Il nous faudra en conséquence attendre encore quelques semaines pour que le chantier s'achève. Une fois les travaux réceptionnés, une réunion d'information sera organisée pour présenter à l'ensemble des habitants les modalités pratiques de raccordement de chaque foyer.

L'ouverture à la commercialisation se fera ensuite très rapidement et chacun pourra souscrire un abonnement auprès d'un fournisseur d'accès Internet pour bénéficier du très haut débit. Si vous le souhaitez, vous pouvez d'ores et déjà consulter le site internet de Rosace pour découvrir les offres et tarifs des différents opérateurs proposant l'accès à internet par la fibre (<https://www.rosace-fibre.fr/portail/operateurs>).

Selon Rosace, le calendrier prévisionnel annoncé devrait être respecté puisque nous devrions pouvoir bénéficier du très haut débit avant la fin du premier trimestre 2019.



## Info de la Compagnie des Transports du Bas-Rhin

Notre commune est desservie par les lignes régulières du Réseau 67. Afin de toujours mieux répondre aux attentes de sa clientèle et soucieuse de diffuser au mieux l'information aux voyageurs, la Compagnie des Transports du Bas-Rhin (CTBR) a modernisé son site internet [www.ctbr67.fr](http://www.ctbr67.fr) :



- ✓ des boutons d'accès rapides vous permettent d'accéder en 2 clics aux fonctionnalités principales : les infos trafic, les fiches horaires, l'outil de calcul d'itinéraire ainsi que l'affichage du prochain passage de car à un arrêt donné.
- ✓ l'espace Badgeo vous donne accès à plusieurs fonctionnalités : création et duplication de cartes, achats de titres de transport en ligne, inscription aux alertes e-mails (*infos-traffic, newsletter*)
- ✓ la carte interactive vous permet de visualiser les lignes ainsi que l'emplacement des arrêts, les bornes de recharge et les aménagements de lignes (parkings relais, parkings vélo).

## Prélèvement à la source : pour tout comprendre

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu sera effectif le 1er janvier 2019, comme le confirme le 2ème projet de loi de finances rectificative pour 2017. Comment cela se passera-t-il ?

- Le prélèvement à la source consistera à faire payer l'impôt au moment où on touche ses revenus ; pour les salariés, fonctionnaires ou retraités par exemple, l'impôt sera prélevé directement par l'employeur ou la caisse de retraite selon un taux de prélèvement calculé par l'administration fiscale.
- Les changements de situation de famille (mariage, pacs, naissance, adoption, décès, divorce, rupture de pacs) devront être portés à la connaissance de l'administration fiscale dans les 60 jours afin de modifier le taux de prélèvement.
- Les personnes mariées ou pacées ont la possibilité de choisir un taux de prélèvement individualisé afin de ne tenir compte que des revenus de chacun.

Au printemps 2019, vous serez appelé à déclarer vos revenus 2018.

